

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Plan de gestion du risque inondations de Mayotte : Avis communautaire

Séance du 30/09/2021

Délibération n° 41

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 16

Absents : 24

Votants : 20

- dont « pour » : 20

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 24 septembre 2021 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, à la MJC de Tsingoni le jeudi 30 septembre 2021 à 16heures.

Présents :

CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maanrifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, MDALLAH Anlamati, RAMA Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, SAID-SOUFFOU Soula, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, ABDOU COLO Nassuhati, ABDALLAH Oidhuati, BACAR SOILIH Inchaty,

Absents :

AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaïdati, CHANFI Bibi, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI OUSSENI Mohamadi, SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ALLAQUI Mohamed, ATTIBOU Zaïnati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame

Ont donné pouvoir :

M Mohamed Bacar à M Ahmed Rama
Mme Mohamed Zainaba à M Boina M'zé Salim
Mme Rdhoi Zainabou à M Daoudou Chaanrani
Mme Yssoufi Chaidati à M Mohamed Abdou

Secrétaire de séance : Mme Bacar Soilihi Inchaty

Vu les statuts communautaires et l'inscription au titre des compétences obligatoires de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Protection contre les Inondations depuis le 1^{er} janvier 2018,

Vu la consultation par la Direction de l'Environnement, du Logement et de l'Aménagement de Mayotte portant sur le Plan de Gestion des Risques Inondation de Mayotte qui définit pour une période allant de 2022 à 2027 les orientations générales de réduction des conséquences négatives des inondations sur les enjeux humains, économiques, environnementaux et patrimoniaux de Mayotte ainsi que les mesures à mettre en œuvre,

Vu la présentation du PGRI le 29 août dernier à 9h00 à la MJC de M'Roalé,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

➤ **D'émettre un avis favorable avec réserves au projet de PGRI assorti des remarques suivantes :**

- Les documents présentés ne hiérarchisent pas assez les enjeux, notamment en matière de risque de submersion / érosion marine puisqu'il n'y a aucune différenciation d'aléa entre les côtes basses et les côtes à falaises et entre les secteurs urbanisés et non urbanisés.
- Les cartes sont peu lisibles et ne permettent pas une bonne appréhension de l'aléa submersion-inondation pour les zones urbaines.

Fait et délibéré le 30/09/2021

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre



M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest